

Programme sportif 2006-2007

Précision réglementaire.

Suite à certaines interprétations concernant la **suppression des séries minimales 1^{ère} année** (nouvelle mesure réglementaire proposée par la commission sportive fédérale et validée par le Comité Directeur et lors de l'Assemblée Générale d'Aix-les-Bains) et leur incidence dans le prochain programme sportif, la D.T.N et la commission sportive fédérale tiennent à apporter les précisions suivantes :

Cette suppression conformément aux règles institutionnelles ne peut s'appliquer qu'à partir du prochain programme sportif 2006-2007, donc **à compter du 16 septembre 2006**. C'est à partir de cette date qu'il n'y aura plus d'accès aux séries « Minimales 1^{ère} année » (et ce à tous les niveaux : national, interrégional, régional, et départemental).

En effet, on ne peut modifier les règlements 2005-2006 où il est bien spécifié que les « Benjamins 2^e année » (nés en 93) peuvent accéder à la série « Minimales 1 », la saison suivante.

Donc dans les règlements sportifs 2006-2007, il y aura bien une mesure transitoire pour les « Minimales 1 » (toujours ceux nés en 93) comme il avait été fait après Athènes avec l'incidence du changement des grilles de séries.

En conséquence, les Benjamins 2^e année (nés en 93) qui cette année ont réalisé la performance de série Minimales 1 auront bien accès la saison prochaine aux compétitions du programme sportif fédéral correspondant à ce niveau (exemple circuit fédéral et championnats de France Minimales pour les MN1 avec la même déclinaison pour les niveaux sous-jacents).

Concrètement, cette mesure ne s'appliquera donc qu'à partir des Benjamins 2^e année lors de la saison sportive 2006-2007, c'est-à-dire ceux nés en 94.

Henri WACHTER
Président de la commission sportive fédérale

Paris, le 12 juin 2006